

BULLETIN DE SALAIRE
Période du 01/04/2022 au 30/04/2022

URSSAF D'AQUITAINE
Siret : 78877877700011
N° cotisant : 72700000641767211

Matricule : 0014
NIR : 272086444514397
Date d'entrée : 03/03/2021

SARL AUTO-ECOLE DE LA CHALOSSE

1 Avenue DES PYRENEES

40330 AMOU
N° SIRET : 52986136100044 NAF : 8553Z

MME DE GAILLANDE DIANE
215 Rue PANCAU

40330 AMOU

Convention collective : Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle techni

Qualification : Type Personnel - Ouvrier/ Employé / Qualification - K.3.1 Enseignant de la conduite automobile / Echelon - 5

Emploi : Enseignant de la conduite automobile

Eléments de rémunération	Base	Gains / Retenues		Cot. patronales Montant
		Taux	Montant	

Salaire de base mensuel 151,67 1 701,00
Absence maladie (Hrs) 21,00 11,571 -242,99

Du 14/04/2022 au 17/04/2022 inclus

Compl. maladie (Hrs) 187,07

100% dès le 1er jour sous deduction
des IJSS

TOTAL REMUNERATION BRUTE 1 645,08

Santé

Sécurité Sociale – Maladie Maternité Invalidité Décès 1 645,08 -115,16
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès 1 645,08 0,410 -6,74 -20,23

Complémentaire santé 1 645,08 -15,83 -15,84

Accidents du travail – Maladies professionnelles

1 645,08 -35,37

Retraite

Sécurité Sociale plafonnée 1 645,08 6,900 -113,51 -140,65
Sécurité Sociale déplafonnée 1 645,08 0,400 -6,58 -31,26

Complémentaire T1U 1 645,08 4,010 -65,97 -98,87

Famille

1 645,08 -56,76

Assurance chômage

Chômage 1 645,08 -69,10

Autres contributions dues par l'employeur -25,61

Cotisations statutaires ou prévues par la convention collective -1,00 -47,91

CSG déductible de l'Impôt sur le Revenu 1 652,36 6,800 -112,36

CSG non déductible de l'Impôt sur le Revenu 1 652,36 2,900 -47,92

Exonérations de cotisations employeur 444,99

TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS -369,91 -211,77

Jours de congés acquis 2,50

Net à payer avant impôt sur le revenu 1 275,17

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie 23,73

Impôt sur le Revenu	Base	Taux	Montant	Cumuls
Montant net imposable			1 338,93	5 492,49
Montant net des heures complémentaires / supplémentaires exonérées			0,00	0,00
Impôt sur le Revenu prélevé à la source (taux personnalisé)	1 338,93	0,000	0,00	0,00

Mode de règlement : Chèque

NET A PAYER : 1 275,17 Euros

Date de paiement : 30/04/2022

	Heures payées	Heures travaillées	Rémunération brute	Assiette Sécu.	Plafond Sécu.	Total versé par l'employeur	Allègement cotisations
Bulletin	146,84	119,00	1 645,08	1 645,08	3 428,00	1 856,85	573,30
Cumuls	601,85	539,00	6 748,08	6 748,08	13 712,00	7 610,28	
	Acquis	Pris	Solde		Acquis	Pris	Solde
Congés payés N-1	8,00	8,00		Congés payés N	27,50	13,00	14,50

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée. Vous pouvez consulter la rubrique dédiée au bulletin de paie sur le portail www.service-public.fr